

Adhérer à Radio Albigés, c'est faire connaître votre association et mettre en valeur son activité auprès de milliers d'auditrices et auditeurs, tout en soutenant votre radio locale.

COORDONNÉES : association ou organisme

Nom :

Téléphone :

E-mail :

Adresse :

COORDONNÉES : responsable ou représentant-e

Nom :

Prénom :

Téléphone :

E-mail :

Adresse :

RÈGLEMENT : 50€ par chèque à l'ordre de Radio Albigés

L'adhésion associative donne droit à des communiqués prioritaires dans notre Agenda et une intervention sur l'antenne avec un animateur de la radio (magazine d'une durée d'environ 30 minutes diffusé sur les ondes et en podcast).

En adhérant à l'association Radio Albigés, je m'engage à respecter ses statuts et son règlement intérieur, mis à ma disposition au siège de l'association.

Fait à : le / /2023 Signature(s) :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées uniquement au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifié par Ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018 - art. 1, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association Radio Albigés, à l'adresse mentionnée ci-dessus. Adhésion année civile 2022.

Radio Albigés, association loi 1901 déclarée à la préfecture le 08/12/1981, enregistrée sous le numéro 3555, publication au J.O. du 15/12/1981